

SNPTAS CGT Info N° 8  
3 décembre 2018

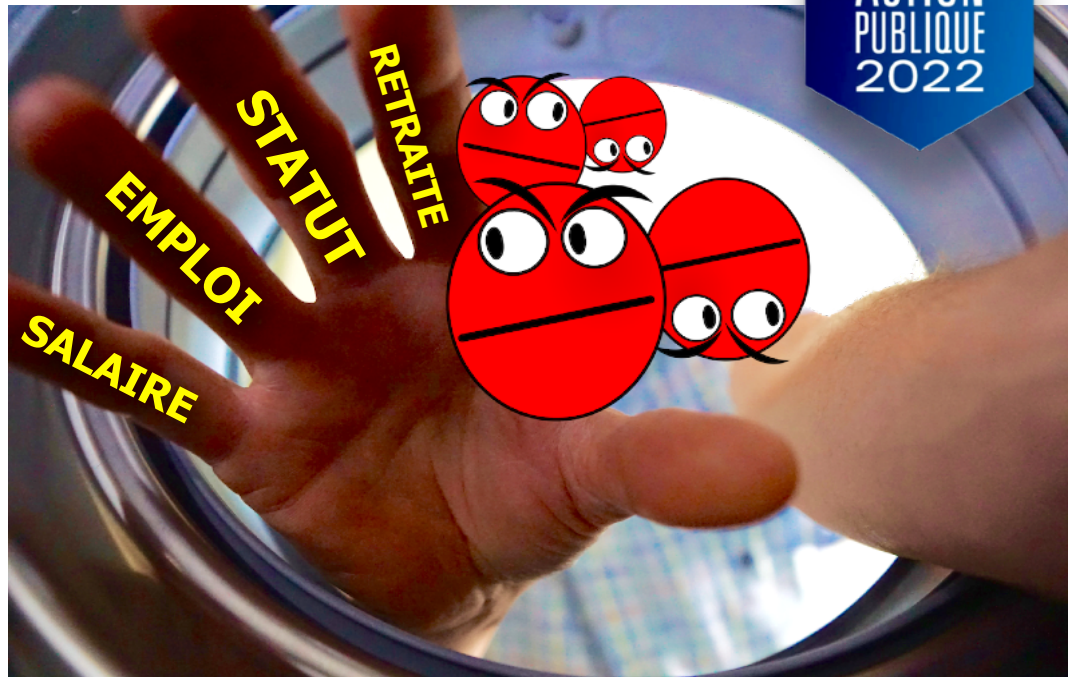
Le 6 décembre vous voterez pour élire vos représentants aux Comités Techniques ministériels et locaux, aux CAP et CCP des différents corps. Les résultats de ces scrutins permettront également de composer les CHSCT, le Comité Central et les comités locaux d'action sociale. La profession de foi de la CGT que vous trouverez avec votre matériel de vote ne permet pas de développer des sujets pourtant essentiels pour votre avenir.

C'est pourquoi le SNPTAS CGT fait le choix de vous informer plus en détail sur dix thèmes en vous présentant nos analyses et nos revendications. Celles-ci sont élaborées par des militants de terrain, avec les syndiqués et sont le reflet des attentes exprimées par les agents au quotidien.

**Le vote pour les listes présentées par la CGT le 6 décembre, c'est l'assurance d'être soutenus aidés par des élus engagés, disponibles et proches de vous dans tous les services.**

## ACTION PUBLIQUE 2022

*Un choix politique qui porte atteinte à tous les services publics et à leurs usagers, à tous leurs agents et à l'intérêt général*



**Un choix de société caractérisé par des atteintes sans précédent** aux valeurs et au fondement mêmes du Service Public et de la Fonction publique, et consacré par de nouveaux renoncements de l'État à tout interventionnisme au profit de la loi du marché, des grandes collectivités (Métropoles, Départements, Régions) et d'intérêts privés ou particuliers...

lire la suite page 2

### ANALYSES et REVENDICATIONS

GIEC-Ecologie, Retraites, Action et Protection sociales, Éducation et Sécurité routières, Statut et déprécarisation, Salaire - primes - carrières, Égalité professionnelle et discriminations, **Action Publique 2022**, Secteur maritime...

>> **Retrouver les numéros parus en ligne sur le site : <http://snptas-cgt.net>** (Chemin : Accueil du site > ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES > Élections 2018 > Boîte à outils SNPTAS CGT > Campagne > SNPTAS CGT Infos)



**#jevotecgt**  
le6décembre

## VOTONS ET FAISONS VOTER CGT

pour la défense,  
la reconquête et le développement  
des services publics





# Action publique 2022



**Un choix politique qui porte atteinte à tous les services publics et à leurs usagers, à tous leurs agents et à l'intérêt général**



**Un choix de société caractérisé par des atteintes sans précédent aux valeurs et au fondement mêmes du Service Public et de la Fonction publique, et consacré par de nouveaux renoncements de l'État à tout interventionnisme au profit de la loi du marché, des grandes collectivités (Métropoles, Départements, Régions) et d'intérêts privés ou particuliers...**

- Retrait de toutes missions techniques et opérationnelles,
- Détechnicisation des services et démantèlement des réseaux techniques ministériels,
- Dérégulation, suppression de normes, de contrôles, de procédures réglementaires,
- mesures dites de « simplification »,
- Nouveaux transferts de missions (et donc de charges) aux collectivités,
- Partage et redistribution de missions, de services et de personnels entre administration et (ou) opérateurs de l'État (Agences, EP) quelques soient leurs territoires d'intervention (transferts, modularités, délégations...),
- Dessaisissement de la gestion budgétaire des services et des personnels de leurs ministères techniques d'origine et de tutelle au profit du MI et des préfets <sup>1</sup>,
- Interministérialité des services et préfectoralisation de leur direction en région et département,
- Réduction violente et massive des effectifs (- 50 000 dans la FPE) et de la masse salariale,
- Nouveaux abandons de missions (suppression, externalisation...),
- Nouvelles suppressions et délocalisations de services,
- Suppression de contacts et d'accueil physique pour le public et dématérialisation de tous les actes administratifs (transformation numérique de l'État).

**... avec deux projets de lois en préparation de Réforme du Statut Général de la Fonction Publique...**

1. C'est par voie de presse que le regroupement des bop 333 (programme interministériel) et 307 (programme du MI) a été annoncée. Matignon et le SGG (Secrétaire Général du Gouvernement) semblent ainsi vouloir satisfaire une vieille revendication du MI et du corps préfectoral en lâchant en rase campagne la sous-direction du pilotage des services déconcentrés (SDPSD) de la DSAF créée il y a 8 ans pour gérer la dimension interministérielle des DDI. Il semble qu'il ne s'agisse pas seulement de regrouper des crédits de fonctionnement mais aussi de faire basculer la masse salariale de près de 2000 agents – dont les emplois DATE de direction des DDI – qui seraient ainsi quasiment transférés au MI. Pour la CGT, il demeure nécessaire que les ministères porteurs des missions en assurent directement la mise en œuvre au moyen notamment de services déconcentrés et de personnels sur lesquels ils exercent leur autorité.



- **La première** pour « adapter » le statut à la mise œuvre des dispositions ci-dessus : rémunération au mérite (élargissement du RIFSEEP au détriment de la revalorisation du point d'indice et du traitement brut et remise en cause des augmentations uniformes de salaire, recrutement massif de non-titulaires en remplacement des actuels titulaires, liquidation des IRP (CAP, CHSCT...), « départ volontaire collectif » et mobilités contraintes<sup>2</sup> (notamment en cas de refus de postes lors d'abandon de missions ou de suppression de services),
- **La seconde** pour liquider le régime de retraites des fonctionnaires de l'État régi par le code des pensions civiles et militaires sous prétexte « d'alignement » avec les salariés relevant du régime général et au profit d'un système de retraite par points généralisable à tous sous prétexte « d'équité » et de « justice sociale »... !



**... Attaques d'un niveau inédit qui ne manqueront de générer une « Sur-aggravation » des conditions de vie au et hors travail :**

- Mobilités forcées, carrières brisées, travail en mode dégradé, sous effectifs et surcharges travail, stress dû au dépassement des temps de travail, à l'usage abusif des outils numériques (droit à la déconnexion), et à la politique d'informatisation des services de l'État insuffisante et sous-dimensionnée (effectifs, logiciels, réseau...),
- Déploiement de méthodes managériales « décomplexées » d'intégration des personnels et des risques psycho-sociaux : management « agile », chartes de management, lean management, et dialogue social à la hussarde.

C'est l'ensemble de la sphère publique qui est affectée. Quasiment tous les ministères (autre que l'Intérieur, la Justice et la Défense), tous les opérateurs de l'État (La Poste, Pôle Emploi, SNCF, EDF...) qu'il s'agisse du travail et de l'emploi, de l'écologie, de l'agriculture et de l'alimentation, de la protection sanitaire et sociale, de la jeunesse et des sports, du logement ou de l'énergie, des transports, des finances, de la culture ou de l'éducation nationale...

**Dans nos secteurs tous les services, établissements publics et agences sont en danger !**

2. G. Darmanin a annoncé qu'à l'issue de CAP 2022, « certaines missions seront fusionnées... » et « certaines tâches devront également disparaître avec la numérisation ». « Dès lors, il faut envisager des solutions pour les agents dont les emplois sont concernés. Soit on les forme à un autre métier, soit on leur propose un plan de départs volontaires, avec un accompagnement très fort », s'interrogeant même sur l'éventualité de « passer par l'assurance chômage ».

O. Dussopt a également précisé : « qu'il n'y aurait pas de départs volontaires dans les secteurs en besoin de recrutements, tels l'Éducation nationale ». Il rappelle que le départ volontaire avec une indemnité existe déjà à titre individuel mais ajoute que cette fois-ci il serait utilisé à titre collectif seulement sur des « périmètres circonscrits » et dans des « cas précis ».





# Action publique 2022

## Les DREAL, DDT(M) <sup>3</sup> / DML, DIR, DIRM menacées conjointement...

- ▶ de réductions drastiques des effectifs et de réorganisations par suppression de services ou d'activités, de mutualisations (mode projet), « d'inter-départementalité ».
- Schématiquement une DDT pour deux départements...ou une seule DDI – [Cf. la communication de nos camarades de l'Indre et la déclaration liminaire CGT au CT central des DDI du 28 novembre](#)



- ▶ Délocalisations géographiques (siège des DDT) et regroupement des directions régionales dans les « capitales » de Régions.

## ... mais aussi l'ensemble des établissements publics et agences existantes ou à venir <sup>4</sup>

- ▶ menacés dans leur existence même ou réduits à des moyens de plus en plus insuffisants et incertains : CEREMA, VNF, Météo-France, ANCOLS, AFB/ONCFS, Agences de l'Eau, IGN...



Depuis plusieurs décennies, les gouvernements successifs ont toujours tenté de « justifier » les politiques « austéritaires », la multiplication des allègements, des exonérations, des crédits d'impôts et des cotisations sociales aux actionnaires et aux classes sociales les plus fortunées, ainsi que la réduction des dépenses publiques (suppression de services et d'emplois publics) comme une des conditions de la sortie de la crise.

### Quel cuisant constat d'échec !

Un taux de chômage qui frappe plus de 6 millions de personnes privées d'emploi, un taux de pauvreté qui concerne plus de 9 millions de nos concitoyens et l'explosion de la précarité et des inégalités.



**Et dans nos ministères, une liquidation continue passée et à venir des moyens, des effectifs, des missions et pour finir des services.**

## Et ce alors qu'en l'espace de quelques semaines nous avons eu à connaître :

3. Les DDCS, DDPP, DDSCPP et DRDJSCS sont menacées dans leur existence même par l'éclatement et le démantèlement des missions multiples de cohésion sociale et de Jeunesse et Sport (environ 11500 agents aux niveaux départemental et régional) avec notamment le projet de création d'une agence nationale du sport.
4. Cf. l'agence de la cohésion des territoires dont le Président de la République s'est plu à souligner le 21 novembre devant les maires de France la création imminente. Insistant sur le besoin d'une « ingénierie publique », il a évoqué des « équipes volantes... !! » (sic). Cf. également la lettre de mission de G. Darmanin et E. Borne du 19 juin sur l'évolution du réseau routier national non concédé recommandant une externalisation renforcée, une décentralisation accrue et « la création d'un opérateur en charge de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales de France » – à l'exemple du transfert du réseau routier géré par la DIR-EST à la nouvelle « collectivité européenne d'Alsace » (CEA) dont l'acte de naissance en 2021 vient d'être entériné par le Premier ministre –



- Deux évènements climatiques majeurs ; la catastrophe qui a endeuillé la haute vallée de l'Aude et notamment la ville de Trèbes, ainsi que les violentes inondations qui ont touché les populations du Var dans la région de Ste Maxime,
- Un appel de la communauté scientifique <sup>5</sup> française – plus de 700 chercheurs et professeurs d'écologie, de physique et d'économie – aux dirigeants politiques pour qu'ils passent « de l'incantation aux actes pour enfin se diriger vers une société sans carbone »,
- Les révélations du rapport 2018 du World Wildlife Fund (WWF) estimant que les populations de vertébrés – mammifères, oiseaux, poissons, reptiles, amphibiens – ont été réduites de 60 % depuis 1970 <sup>6</sup>,
- Le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 ° C estimant que « *la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 ° C nécessiterait des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme* »..



5. Ils ont notamment déclaré : « Seuls des changements immédiats et des engagements de court terme, dans le cadre d'objectifs clairs et ambitieux à horizon 2030, peuvent nous permettre de relever le défi climatique » en soulignant « Il est tout aussi crucial qu'urgent de sortir du champ de l'incantatoire et de traduire concrètement ces discours en choix politiques forts et clairs au service d'une transformation sociétale profonde ».

6. Les causes de cette hécatombe sont connues. Il s'agit d'abord de la destruction des habitats naturels, sous l'effet de l'exploitation forestière ou minière, de l'agriculture intensive et de l'urbanisation. S'y ajoutent la surexploitation, la pollution, les espèces invasives et les maladies, ainsi que le changement climatique.



# Action publique 2022



SNPTAS CGT info N° 8 3 décembre 2018

**Pour la CGT d'autres choix s'imposent dans nos domaines d'intervention <sup>7</sup> comme dans l'ensemble de la Fonction publique.**

## Ce qui implique :

- ▶ Le retrait des circulaires du Premier ministre du 24 juillet 2018,
- ▶ De nouveaux arbitrages par l'abandon immédiat du regroupement des BOP 333 et 307, du transfert du SDPSD/DSAF au MI ainsi qu'un rééquilibrage des autorités de tutelle des DDI en faveur des ministères porteurs des politiques publiques dont elles ont la charge,
- ▶ La communication officielle des propositions et préconisations des préfets au sujet de l'organisation territoriale des services publics,
- ▶ La saisine des CT et CHSCT ministériels et interministériel avant toute prise de décision,
- ▶ L'ouverture d'un processus de négociations portant notamment sur :
  1. l'arrêt immédiat des réductions d'effectifs et l'élaboration d'un plan pluriannuel de recrutement d'emplois publics et statutaires,
  2. l'arrêt de toutes restructurations de services et fermetures de sites ainsi que le développement de véritables services techniques de plein exercice et de proximité à tous les niveaux institutionnels – y compris aux échelons départementaux et infra départementaux – bénéficiant d'un réseau et d'un maillage territorial à forte compétence et valeur ajoutée en capacité de répondre aux besoins des populations et de la collectivité, de façon égale et juste sur l'ensemble des territoires,
- ▶ Le respect et le renforcement du statut général des fonctionnaires, de leur régime de retraite et des statuts particuliers adossés aux missions exercées, ainsi que le maintien et (ou) le rétablissement de règles de gestion nationales.

7. Cf. l'analyse, les propositions et revendications du SNPTAS-CGT dans son document « [Ré-Action Publique 2022](#) ».





**FONCTIONNAIRE**

**UN STATUT**



**AU SERVICE DU**

**CITOYEN**

**PAS D'UNE CLIENTÈLE**



**#jevotecgt**  
le 6 décembre

NOM Prénom :

Date et signature :

Adresse :

Téléphone / Courriel :

Service ou établissement :

Bulletin d'adhésion

**adhérer en ligne**

# Pour affronter l'avenir



ACTION  
PUBLIQUE  
2022

**Votons**

**pour les candidat-e-s CGT**

la  
**cgt**  
SNPTAS